



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Bureau des relations avec les associations et partenariats
DGESCO C2-4
n° DGESCO-D2024-010608
Affaire suivie par :
Coline MONIN
Tél : 01 55 55 15 32
Mél : assos.agrements@education.gouv.fr

Paris, le **20 DEC. 2024**

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Monsieur le président,

Vous avez sollicité, pour l'association « La confédération syndicale des familles – La CSF », le renouvellement de l'agrément national délivré aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, en application des articles D. 551-1 et suivants du code de l'éducation.

À la suite du Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public émis lors de sa séance du 15 octobre 2024, j'ai décidé de vous accorder cet agrément par le présent courrier, avec reconnaissance du tronc commun prévu par l'article 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice générale de l'enseignement scolaire



Caroline PASCAL

Gerard Pinchon
Président
Association La confédération syndicale des familles - La CSF
53, rue Riguet
75019 Paris